

# COUP DE POUCE PETITES ENTREPRISES AIDE FORFAITAIRE DE 1 000€

## POUR QUOI ?

Un soutien à la trésorerie des Très Petites Entreprises de la COBAN afin de maintenir l'économie et l'emploi sur le territoire.

Un "coup de pouce" pour bien commencer l'année 2021.



## POUR QUI ?

Les entreprises ou les établissements, de moins de 10 ETP implantés sur le territoire de la COBAN,

fermées par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, à minima entre le 30 octobre et le 28 novembre 2020,

disposant d'un local commercial.

*\*Prendre connaissance du Règlement d'Intervention*

## COMMENT ?

Retirez votre dossier sur le site internet de la COBAN :

<https://coban-aquitaine.fr/>

Remplissez le formulaire de demande et retournez le avec les pièces justificatives à l'adresse suivante : [covidentreprise@coban-atlantique.fr](mailto:covidentreprise@coban-atlantique.fr) ou au siège de la COBAN (46 avenue des Colonies - Andernos Les Bains) ou au secrétariat de votre mairie.



**Plus d'information sur [www.coban-atlantique.fr](http://www.coban-atlantique.fr)  
ou [covidentreprise@coban-atlantique.fr](mailto:covidentreprise@coban-atlantique.fr)  
ou 05 57 76 38 39**